

# LA CR IX

## DE SAINT-GILLES

N° 129 Mai-Juin 2014

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"  
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,  
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

### Éditorial

En juin dernier, à l'occasion de mon anniversaire d'ordination, vous m'aviez fait un cadeau. En revenant de Jérusalem, mes premiers mots consistent à exprimer tous mes remerciements aux bienfaiteurs qui m'ont donné l'occasion de réaliser ce pèlerinage en Terre Sainte. Pendant les vacances pascales je me suis joint au pèlerinage organisé par l'agence Odéa et emmené par M. l'abbé Boivin. Ce dernier ne compte plus ses voyages sur cette terre d'orient tellement ils sont nombreux. Le groupe était composé de 22 personnes dont 9 Suisses du Valais, le reste venant de différentes régions de France. Tout était bien organisé. La première semaine permet de visiter principalement le nord de la Palestine, la Galilée et la côte méditerranéenne. La seconde partie du pèlerinage se déroule essentiellement à Jérusalem avec une journée dans le désert près de Jéricho et sur les bords de la mer Morte.



M. l'abbé Boivin et 2 pèlerins !

Il est tout à fait impressionnant de suivre les pas de Notre Seigneur et de la Sainte Famille. Avec un peu d'imagination, en enlevant mentalement les fils électriques, les autoroutes et autres objets modernes, il est assez aisé de se représenter le paysage tel que le Sauveur l'a connu en parcourant la Galilée. Cet exercice intellectuel est plus difficile à Jérusalem. Les différentes époques avec ses constructions et ses destructions permettent seulement de savoir que le Sauveur est passé dans ces lieux, mais

rarement de voir les endroits tels que Notre Seigneur les a connus.

Ce qui frappe le plus est l'atmosphère de guerre qui règne dans ce pays. Guerre humaine et guerre spirituelle.



Le dôme du St Sépulcre et les toits de Jérusalem

La région est sous surveillance militaire permanente et le mur entre Israël et la Cisjordanie rappelle sans cesse cet état belliqueux entre les populations. Dans les lieux saints aussi l'atmosphère semble électrique. Entre les hérétiques, les schismatiques, les touristes, les chrétiens et les catholiques, les lieux visités, surtout à Jérusalem, sont bruyants et animés. Une réalité ressort de ce désordre apparent : il n'y a de paix qu'en Dieu et donc celle fondée sur la Foi. Il n'y a qu'un seul Dieu, une seule Foi et un seul baptême. En dehors de cela il y a désordre, disputes et agitation. Il est bien perceptible que les hommes s'agitent pour trouver une solution à l'instabilité dans cette région. Mais ils ne semblent pas vouloir comprendre que sans la Foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, il n'y a pas de solution possible. Je n'ai pas manqué de prier à vos intentions. En particulier j'ai eu la grâce de pouvoir célébrer la messe sur le Calvaire, sur le lieu même de la mort du Sauveur. J'y ai particulièrement confié les fidèles du prieuré afin que vous receviez de nombreuses grâces en retour de votre générosité. Recevez l'expression de ma très sincère reconnaissance.

Que Dieu vous bénisse.

Abbé Philippe BRUNET

# Catéchisme de l'encyclique « Pascendi » (2<sup>ème</sup> partie) \_\_\_\_\_

À l'occasion du centenaire de la mort de St Pie X, il nous semble bon de nous arrêter pendant quelques mois sur ce qui fut un acte majeur de son pontificat : la condamnation du modernisme.

Pour en faciliter la compréhension, l'encyclique « Pascendi » fut très heureusement mise en forme de catéchisme par le Père Lemius. Nous en poursuivons la publication dans le bulletin.

## **Titre II : les erreurs modernistes**

### **A : les 2 principes modernistes**

#### **- Principe négatif : L'agnosticisme.**

D. — « Pour commencer par le philosophe, » quelle est la doctrine que les modernistes posent comme base de leur philosophie religieuse ?

R. — Les modernistes posent comme base de leur philosophie religieuse la doctrine appelée communément *agnosticisme*.

D. — Résumez la doctrine de l'agnosticisme ?

R. — La raison humaine, enfermée rigoureusement dans le cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui apparaissent, et telles précisément qu'elles apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit d'en franchir les limites; elle n'est donc pas capable de s'élever jusqu'à Dieu, non, pas même pour en connaître, par le moyen des créatures, l'existence : telle est cette doctrine.

D. — De cette doctrine, que concluent les modernistes ?

R. — Ils infèrent deux choses : que Dieu n'est point objet direct de science; que Dieu n'est point un personnage historique.

D. — Donnez sur ce point, à l'encontre du modernisme, la doctrine du Concile du Vatican ?

R. — le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : Si quelqu'un dit que la lumière naturelle de l'humaine raison est incapable de faire connaître avec certitude, par le moyen des choses créées, le seul et vrai Dieu, notre Créateur et Maître, qu'il soit anathème (1). » Et encore : Si quelqu'un dit qu'il ne se peut faire, ou qu'il n'est pas expédient que l'homme soit instruit par révélation divine du culte à rendre à Dieu, qu'il soit anathème (2). » Et enfin : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut être rendue croyable par des signes extérieurs, et que ce n'est donc que par l'expérience individuelle ou par l'inspiration

privée que les hommes sont mus à la foi, qu'il soit anathème (3).

(1) - *De revel.*, can. I.

(2) - *Ibid.*, can. II.

(3) - *De Fide*, can. III.

#### **- Principe positif : L'immanence vitale.**

D. — D'après ce que vous venez de dire, « l'agnosticisme n'est que le côté négatif dans la doctrine des modernistes. » Quel en est donc le côté positif ?

R. — Le côté positif est constitué par ce qu'on appelle l'« immanence vitale ».

D. — Comment les modernistes passent-ils donc de l'agnosticisme à l'immanentisme ?

R. — Ils passent de l'un à l'autre en la manière que voici : Naturelle ou surnaturelle, la religion, comme tout autre fait, demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la révélation fermé par le rejet des motifs de crédibilité, qui plus est, toute révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher hors de l'homme. C'est donc dans l'homme même qu'elle se trouve, et comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme. Voilà l'immanence religieuse.

D. — Je comprends que les modernistes, partisans de l'agnosticisme, ne puissent chercher que dans l'homme et dans la vie même de l'homme l'explication de la religion.

Et maintenant, pour expliquer cette immanence vitale, qu'assignent-ils comme premier stimulant et première manifestation de tout phénomène vital, en particulier de la religion ?

R. — Tout phénomène vital - et, on l'a dit, telle est la religion - a, pour premier stimulant, une nécessité, un besoin; pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé « sentiment ».

D. — D'après ces principes, où est le principe de la foi et partant de la religion ?

R. — Il s'ensuit, puisque l'objet de la religion est Dieu, que la foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le besoin du divin.

D. — *Ce besoin du divin est-il du moins, selon les modernistes, du domaine de la conscience ?*

R. — Ce besoin, ne se trahissant que dans de certaines rencontres déterminées et favorables, n'appartient pas de soi au domaine de la conscience.

D. — *Où gît donc, d'après eux, ce besoin du divin ?*

R. — Dans le principe, il gît au-dessous, et selon un vocable emprunté de la philosophie moderne, dans la *subconscience*, où il faut ajouter que sa racine reste cachée, entièrement inaccessible à l'esprit.

### **- Conséquences de ces deux principes :**

**1<sup>ère</sup> conséquence : Il existe en tout homme un « sentiment religieux » (manifestation du besoin du divin qui provient des profondeurs du subconscient).**

D. — *Nous voudrions savoir maintenant en quelle manière ce besoin du divin, si l'homme vient à l'éprouver, se tourne finalement en religion ?*

R. — Les modernistes répondent : La science et l'histoire sont enfermées entre deux bornes : l'une extérieure, du monde visible; l'autre intérieure, de la conscience. Parvenues là, impossible à elles de passer outre : au delà, c'est l'*inconnaissable*. Justement, en face de cet *inconnaissable*, de celui, disons-nous, qui est hors de l'homme, par delà la nature visible, comme de celui qui est en l'homme même, dans les profondeurs de la *subconscience*, sans nul jugement préalable (ce qui est du pur *fidéisme*), le besoin du divin suscite dans l'âme portée à la religion un sentiment particulier. Ce sentiment a ceci de propre qu'il enveloppe Dieu, et comme objet et comme cause intime, et qu'il unit en quelque façon l'homme avec Dieu. Telle est, pour les modernistes, la foi, et dans la foi ainsi entendue, le commencement de toute religion.

**2<sup>ème</sup> conséquence : ce « sentiment » causé par Dieu, conduit à Dieu. C'est donc une révélation de Dieu, germe de toute religion.**

D. — Que peuvent-ils donc trouver encore dans leur prétendu sentiment du divin ?

R. — Dans ce sentiment, ils trouvent donc la foi ; mais aussi avec la foi et dans la foi, la *révélation*.

D. — La révélation ? Mais comment ?

R. — Et pour la révélation, vous répondent les modernistes, que veut-on de plus ? Ce sentiment qui apparaît dans la conscience, et Dieu qui, dans ce sentiment, quoique confusément encore, se manifeste à l'âme, n'est-ce point là une révélation, ou tout au moins un commencement de révélation ? Même, si l'on y regarde bien, du moment que Dieu est tout ensemble cause et objet de la foi, dans la foi, on trouve donc la révélation et comme venant de Dieu et comme portant sur Dieu, c'est-à-dire que Dieu y est dans le même temps révélateur et révélé.

**3<sup>ème</sup> conséquence : Toutes les religions sont à la fois naturelles et surnaturelles.**

D. — Quelle est donc la doctrine absurde qui découle de cette philosophie, ou mieux, de ces divagations modernistes ?

R. — De là, cette doctrine absurde des modernistes, que toute religion est à la fois naturelle et surnaturelle, selon le point de vue.

**4<sup>ème</sup> conséquence : La conscience est aussi importante que la Révélation.**

D. — De là encore que s'ensuit-il ?

R. — De là, l'équivalence entre la conscience et la Révélation.

**5<sup>ème</sup> conséquence : La conscience religieuse = règle universelle même pour l'autorité suprême de l'Église.**

D. — De là, enfin, quelle loi suprême et universelle veulent-ils imposer ?

R. — De là, enfin, la loi qui érige la *conscience religieuse* en règle universelle, entièrement de pair avec la révélation et à laquelle tout doit s'assujettir.

D. — Tout doit s'assujettir ? Même l'autorité suprême de l'Église ?

R. — Oui, à cette règle universelle, tout doit s'assujettir, jusqu'à l'autorité suprême, dans sa triple manifestation, doctrinale, culturelle, disciplinaire.

**Conclusion : la religion catholique comme les autres religions, est un fruit propre et spontané de la nature ; ou plus exactement elle est l'efflorescence du sentiment religieux inhérent en tout homme !**

(À suivre)

**UN DÉPARTEMENT EN EXEMPLE**

Nos confrères de la Martinique de passage au prieuré nous ont dit qu'il y avait environ 70 fidèles aux messes de semaine dans leur prieuré ! Le facteur qui vient leur apporter le courrier n'hésite pas à se confesser en toute simplicité et les martiniquais hors prieuré sont nombreux à venir demander des conseils aux prêtres, environ deux ou trois par semaine. Même les fonctionnaires du service public se signent en passant devant l'église, sans respect humain. Et tout ce petit monde est jovial, rieur et bon enfant.

**L'INFAILLIBILITÉ** Les canonisations de Jean Paul II et Jean XXIII sont l'occasion pour certains de nous mettre en face de ce dilemme : si ces papes ne sont pas des saints, alors le pape François s'est trompé, donc il n'est pas infaillible, donc il n'est pas pape. Nous devrions être en toute logique sédévacantistes. Si nous reconnaissons par contre que les canonisations sont infaillibles et que nous ne voulons pas obéir nous sommes schismatiques. Si nous ne reconnaissons pas les canonisations comme infaillibles, nous sommes hérétiques...! Ils oublient quant à eux dans quel dilemme ils se trouvent : S'ils reconnaissent Jean Paul II comme saint, ils doivent en toute logique admettre que l'Église s'est trompée en condamnant pendant 20 siècles les réunions œcuméniques type Assise, que la nouvelle liturgie est chose excellente, qu'embrasser le coran et dire que saint Jean Baptiste bénisse l'Islam est chose louable, qu'en fait les mots ne veulent plus rien dire ni les gestes, qu'après tout les martyrs auraient mieux fait de s'épargner un supplice désagréable en offrant de l'encens aux idoles et j'en passe. Dans cette période de confusion ou nous sommes, mieux vaut s'en tenir à la sage règle que donnait Mgr Lefebvre : on ne juge pas des personnes mais des actes selon qu'ils sont conformes ou non à la Tradition multiséculaire et infaillible de l'Église. Qu'un concile ultérieur ou des théologiens spécialisés se chargent plus tard d'expliquer théologiquement les difficultés de l'heure présente. Nous nous sommes certains de ne pas nous tromper en agissant ainsi. C'est d'ailleurs le conseil que donnait saint Vincent de Lerins au Vème siècle, une époque compliquée comme la nôtre où sévissait

l'hérésie arienne: s'en tenir à ce que l'Église a toujours professé et fait.

**LES PARADOXES DE JEAN XXIII**

Le pape Jean XXIII, pourtant le pape du concile Vatican II, était particulièrement attaché aux formes antiques de la liturgie et connu pour employer les ornements les plus beaux pour les cérémonies. Vraisemblablement avec lui, il n'y aurait pas eu de nouvelle messe ni d'abandon du latin. En effet, le 22 février 1962, alors que l'usage de la langue latine commençait à être critiqué par des clercs, il promulgua l'encyclique *Veterum Sapientiae* dans laquelle il condamnait fermement l'abandon du latin, en donnait les raisons et interdisait aux clercs d'écrire publiquement contre cette langue. Cela n'a pas empêché son successeur le pape Paul VI d'abandonner l'usage du latin en 1966...

**LES COLOMBES DU PAPE FRANÇOIS**

Au début de l'année, le pape François a opéré un lâcher de 2 malheureuses colombes sur la place saint Pierre en demandant le retour de la paix en Ukraine. Les deux colombes ont aussitôt été attaquées par un horrible corbeau et un goéland sous les yeux médusés de la foule. Les photos sur le net ont fait le tour du monde. Même les pays musulmans se sont interrogés si ce n'était pas un mauvais présage. C'est vrai que la guerre en Ukraine n'a pas l'air de s'arranger. Les amis des animaux (plus nombreux que ceux des humains) s'en sont émus demandant que le pape cesse cette manie de lâcher des colombes vouées selon eux à une mort certaine. Le pape, plus pragmatique, a décidé d'introduire des faucons dans son oisellerie pour protéger ses colombes blanches, symboles de paix.

**COMMENT APOSTASIER EN 10 LEÇONS :**

1. négliger sa prière du matin.
2. s'endormir le soir sans penser à faire un examen de conscience.
3. communier rarement.
4. Passer des mois sans se confesser.
5. Abandonner son missel sur une étagère et ne pas s'en servir.
6. Ne pas se préoccuper de trouver une messe traditionnelle le dimanche quand on est en vacances.
7. Trouver les cérémonies trop longues.
8. Passer son temps devant la télévision ou sur internet.
9. négliger les commandements de Dieu sous prétexte de faire comme tout le monde.
10. bailler pendant le sermon et regarder sa montre.

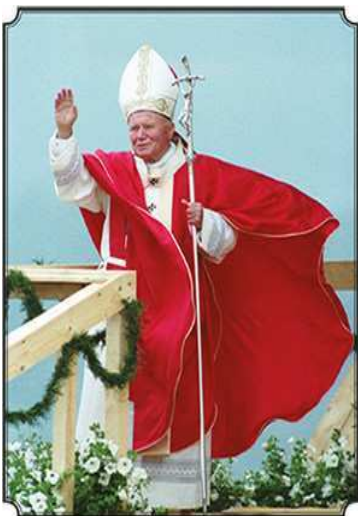
SOURCE - version française par Correspondance Européenne d'une interview par CFN - 29 avril 2014

**Professeur de Mattei, les canonisations imminentes de Jean XXIII et de Jean Paul II suscitent, pour divers motifs, doutes et perplexité. En tant que catholique et historien, quel est votre jugement ?**

Je peux exprimer une opinion personnelle, sans prétendre résoudre un problème qui s'avère complexe. Je suis avant tout perplexe, de façon générale, de la facilité avec laquelle dans les dernières années se déroulent et se concluent les procès de canonisation. Le Concile Vatican I a défini le primat de juridiction du Pape et l'infaillibilité de son Magistère, selon des conditions déterminées, mais non bien sûr l'impeccabilité personnelle des souverains pontifes. Dans l'histoire de l'Église il y a eu des bons et des mauvais Papes et le nombre de ceux qui ont été élevés solennellement aux autels est rétreint. Aujourd'hui on a l'impression qu'on veut substituer au principe d'infaillibilité des Papes celui de leur impeccabilité. Tous les Papes, ou plutôt tous les derniers Papes, à partir du Concile Vatican II, sont présentés comme des saints. Ce n'est pas un hasard si les canonisations de Jean XXIII et de Jean Paul II ont laissé en retrait la canonisation de Pie IX et la béatification de Pie XII, tandis qu'avancait le procès de Paul VI. Il semble presque qu'une auréole de sainteté doive envelopper l'ère du Concile et du post-Concile, pour "rendre infaillible" une époque historique qui a vu s'affirmer dans l'Église le primat de la praxis pastorale sur la doctrine.

**Mais vous, vous soutenez au contraire que les derniers Papes ne sont pas saints ?**

Permettez-moi de m'exprimer sur un Pape qu'en tant qu'historien je connais mieux : Jean XXIII. Ayant étudié le Concile Vatican II, j'ai approfondi sa biographie et consulté les actes de son procès de béatification. Quand



## UN SAINT NOUVEAU ?

*Que penser des dernières canonisations ? Quels arguments pour expliquer nos doutes sur la canonisation des papes Jean XXIII et Jean-Paul II ? Vous trouver les réponses dans le livret mis à votre disposition gratuitement sur la table de presse de la chapelle. Un document à lire et à diffuser sans modération !*

l'Église canonise un fidèle elle ne veut pas seulement s'assurer que le défunt est dans la gloire du Ciel, mais elle nous le propose comme modèle de vertus héroïques. Selon les cas il s'agira d'un religieux, d'un curé de paroisse, d'un père de famille parfait, ou autres. Dans le cas d'un Pape, pour être considéré comme saint, il doit avoir exercé les vertus héroïques dans l'accomplissement de sa mission de Pontife, comme ce fut le cas, par exemple, pour saint Pie V ou saint Pie X. Enfin, en ce qui concerne Jean XXIII, je nourris la conviction bien réfléchie que son pontificat a représenté un dommage objectif pour l'Église et que donc il est impossible de parler pour lui de sainteté. Quelqu'un qui s'y entendait en matière de sainteté, le père dominicain Innocenzo Colosio, considéré comme l'un des historiens de la spiritualité les plus importants des temps modernes, l'affirmait avant moi dans un article célèbre paru dans la "Rivista di Ascetica e Mistica".

**Si, comme vous le pensez, Jean XXIII ne fut pas un saint Pontife et si, comme il le semble, les canonisations sont un acte infaillible des pontifes, nous nous trouvons face à une contradiction. Ne risque-t-on pas de tomber dans le sédévacantisme ?**

Les sédévacantistes attribuent un caractère hypertrophique à l'infaillibilité pontificale. Leur raisonnement est simpliste : si le Pape est infaillible et fait quelque chose de mauvais, cela signifie que le siège est vacant. La réalité est bien plus complexe et la prémisse selon laquelle chaque acte du Pape, ou presque chaque acte est infaillible, est erronée. En réalité, si les canonisations prochaines posent des problèmes, le sédévacantisme pose des problèmes de conscience beaucoup plus importants.

**Et pourtant la majorité des théologiens, et surtout les plus fiables, ceux de ce que l'on nomme "l'École Romaine", soutiennent l'infaillibilité des canonisations.**

L'infaillibilité des canonisations n'est pas un dogme de foi : c'est l'opinion de la majorité des théologiens, surtout après Benoît XVI qui l'a exprimée par ailleurs en tant que docteur privé et non comme Souverain Pontife. En ce qui concerne "l'École Romaine", le plus éminent représentant de cette école théologique vivant de nos jours est Mgr Brunero Gherardini. Et Mgr Gherardini a exprimé, dans la revue "Divinitas" qu'il dirige, tous ses doutes sur l'infaillibilité des canonisations. Je connais à Rome des théologiens et canonistes distingués, disciples d'un autre représentant célèbre de l'école romaine, Mgr Antonio Piolanti, qui nourrissent les mêmes doutes que Mgr Gherardini. Ils soutiennent que les canonisations ne rentrent pas dans les conditions requises par le Concile Vatican I pour garantir l'infaillibilité d'un acte pontifical. La sentence de la canonisation n'est pas en soi infaillible parce qu'il manque les conditions de l'infaillibilité, à commencer par le fait que la canonisation n'a pas pour objet direct ou explicite une vérité de foi ou de morale, contenu dans la Révélation, mais uniquement un fait



indirectement lié au dogme, sans être à proprement parler un “fait dogmatique”. Le domaine de la foi et de la morale est vaste parce qu’il comprend toute la doctrine chrétienne, spéculative et pratique, le croire et l’agir humain, mais une précision est nécessaire. Une définition dogmatique ne peut jamais impliquer la définition d’une nouvelle doctrine dans l’ordre de la foi et de la morale. Le Pape peut seulement expliciter ce qui est implicite en matière de foi et de morale et est transmis par la Tradition de l’Église. Ce que les Papes définissent doit être contenu dans l’Écriture et la Tradition et c’est cela qui assure à l’acte son infaillibilité. Ce qui n’est certainement pas le cas des canonisations. Ce n’est pas un hasard si ni les Codes de Droit Canon de 1917 et de 1983, ni les Catéchismes, ancien ou nouveau, de l’Église catholique, n’expose la doctrine de l’Église sur les canonisations. Sur ce sujet, je renvoie, outre à l’étude de Mgr Gherardini que j’ai citée, à un excellent article de José Antonio Ureta dans le numéro de mars de la revue “Catolicismo”.

### **Soutenez-vous que les canonisations ont perdu leur caractère infaillible suite au changement de procédure du procès de canonisation voulu par Jean-Paul II en 1983 ?**

Cette thèse est soutenue dans le Courrier de Rome par un excellent théologien, l’abbé Jean-Michel Gleize. Du reste l’un des arguments sur lequel le père Low, dans la définition des Canonisations dans l’Encyclopédie catholique, fonde la thèse de l’infaillibilité est l’existence d’un ensemble solide d’enquêtes et de vérifications, suivi de deux miracles, qui précèdent la canonisation. Il n’y a pas de doute qu’après la réforme de la procédure voulue par Jean-Paul II en 1983 ce processus de vérification de la vérité soit devenu beaucoup plus fragile et qu’il y ait eu un changement du concept même de sainteté. L’argument cependant ne me semble pas décisif parce que la procédure des canonisations s’est profondément modifiée au cours de l’Histoire.

La proclamation de la sainteté d’Ulrich de Habsbourg de la part du Pape Jean XV en 993, considérée comme la première canonisation pontificale de l’Histoire, fut décrétée sans aucune enquête du Saint-Siège. Le processus d’investigation approfondie remonte surtout à Benoît XIV : c’est à lui que l’on doit, par exemple, la distinction entre canonisation formelle, selon toutes les règles canoniques et canonisation équipollente quand un serviteur de Dieu est déclaré saint du fait d’une vénération séculaire. L’Église n’exige pas un acte formel et solennel de béatification pour qualifier un saint. Sainte Hildegarde de Bingen reçut après sa mort le titre de sainte et le Pape Grégoire IX, à partir de 1233, commença une enquête en vue de sa canonisation. Toutefois il n’y eut jamais de canonisation formelle. Sainte Catherine de Suède, fille de sainte Brigitte, ne fut jamais canonisée non plus. Son procès se déroula de 1446 à 1489, mais il ne fut jamais conclu. Elle fut vénérée comme sainte sans être canonisée.

### **Que pensez-vous de la thèse de saint Thomas, reprise aussi dans la définition des Canonisations du Dictionnaire de Théologie catholique, selon laquelle si le Pape n’était pas infaillible dans une déclaration solennelle comme la canonisation, il se tromperait lui-même et l’Église ?**

Il faut dissiper avant tout une équivoque sémantique: un acte non infaillible n’est pas un acte erroné, qui trompe nécessairement, mais seulement un acte soumis à la possibilité de l’erreur. De fait cette erreur pourrait être très rare ou ne jamais advenir. Saint Thomas, comme toujours équilibré dans son jugement, n’est pas infaillibiliste à outrance. Il est justement préoccupé de sauvegarder l’infaillibilité de l’Église et il le fait avec un argument de raison théologique, a contrario. Son argument peut être compris au sens large, mais en admettant la possibilité d’exceptions. Je suis d’accord avec lui sur le fait que l’Église dans son ensemble ne peut se tromper quand elle canonise. Ceci ne signifie pas que chaque acte de l’Église, comme l’acte de canonisation soit en lui-même nécessairement infaillible. L’adhésion que l’on prête aux actes de canonisation est de foi ecclésiastique, non divine. Ce qui signifie que le fidèle croit parce qu’il accepte le principe selon lequel normalement l’Église ne se trompe pas. L’exception ne supprime pas la règle. Un auteur théologique allemand Bernhard Bartmann, dans son Manuel de Théologie dogmatique (1962), compare le culte rendu à un faux saint à l’hommage rendu au faux ambassadeur d’un roi. L’erreur n’enlève pas le principe selon lequel le roi a de vrais ambassadeurs et l’Église canonise de vrais saints.

### **Dans quel sens alors peut-on parler d’infaillibilité de l’Église pour les canonisations ?**

Je suis convaincu que ce serait une grave erreur de réduire l’infaillibilité de l’Église au Magistère extraordinaire du Pontife Romain. L’Église n’est pas infaillible seulement lorsqu’elle enseigne de manière extraordinaire, mais également dans son Magistère ordinaire. Mais comme il existe des conditions d’infaillibilité pour le Magistère extraordinaire, il existe des conditions d’infaillibilité pour le Magistère ordinaire. Et la première de ces conditions est son universalité, qui se vérifie quand une vérité de foi ou de morale est enseignée de façon constante dans le temps. Le Magistère peut enseigner de façon infaillible une doctrine par un acte de décision du Pape, ou alors par un acte non décisif du Magistère ordinaire, à condition que cette doctrine soit constamment conservée et tenue de la Tradition et transmise par le Magistère ordinaire et universel. L’institution *Ad Tuendam Fidem* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 18 mai 1998 (n. 2) le rappelle. Par analogie, on pourrait soutenir que l’Église ne peut se tromper quand elle confirme avec constance dans le temps des vérités connexes à la foi, des faits dogmatiques, des usages liturgiques. Les canonisations aussi peuvent rentrer dans cette catégorie de vérités connexes. On peut être certain que

sainte Hildegarde de Bingen est dans la gloire des saints et peut être proposée comme modèle, non parce-qu'elle a été solennellement canonisée par un Pape, vu que dans son cas il n'y a jamais eu de canonisation formelle, mais parce-que l'Église a reconnu son culte, sans interruption, depuis sa mort. À plus forte raison, pour les saints pour lesquels il y a eu canonisation formelle, comme saint François et saint Dominique, la certitude infaillible de leur gloire naît du culte universel, au sens diachronique, que l'Église leur a attribué et non de la sentence de canonisation en elle-même. L'Église ne se trompe pas, dans son Magistère universel, mais on peut admettre une erreur des autorités ecclésiastiques circonscrite dans le temps et dans l'espace...

### **Pouvez-vous nous résumer votre opinion ?**

La canonisation de Jean XXIII est un acte solennel du Souverain Pontife, qui émane de la suprême autorité de l'Église, et qui doit être reçue avec le respect dû, mais elle n'est pas une sentence infaillible en elle-même. Pour utiliser un langage théologique, c'est une doctrine non de *tenenda fidei*, mais de *pietate fidei*. La canonisation n'étant pas un dogme de foi, il n'y a pas pour les catholiques d'obligation positive d'y adhérer. L'exercice de la raison, renforcée par une soigneuse reconnaissance des faits, démontre de toute évidence que le pontificat de Jean XXIII n'a pas été bénéfique pour l'Église. Si je devais admettre que le Pape Roncalli ait pratiqué les vertus de façon héroïque dans l'accomplissement de son rôle de Pontife je minerais à la base les présupposés rationnels de ma foi. Dans le doute je m'en tiens au dogme de foi établi par le Concile Vatican I, selon lequel il ne peut y avoir de contradiction entre foi et raison. La foi surpasse la raison et l'élève, mais elle ne la contredit pas, parce que Dieu, Vérité par essence, n'est pas contradictoire. Je sens en conscience pouvoir maintenir toutes mes réserves sur cet acte de canonisation.

**HUMOUR** Un jeune homme venait de terminer brillamment ses études de médecine ; il se présente dans un salon où il reçoit beaucoup de compliments. Quelqu'un lui ayant demandé ce qu'il pensait de l'âme humaine : « Jamais je ne m'en suis préoccupé, répond le jeune homme, pour la raison bien simple que nous n'avons pas d'âme. »

- Alors, monsieur, répond l'interlocuteur, vous n'êtes pas docteur mais vétérinaire !

### **Pour faire un don au Prieuré**

Chèque à l'ordre de « FSSPX – Prieuré St Dominique »

ou

RIB

Code bancaire	indicatif	n° compte	clé RIB
30002	08328	0000466201E	51
Domiciliation			
CL BDI ROUEN SDC 08328			

## 7, 8 & 9 juin Pèlerinage de Pentecôte



« Le pèlerinage 2013 fut difficile, mais certainement riche en grâces. [...] Si l'on se souvient des lois abominables qui ont été votées dans notre pauvre France en 2013, on comprend que la Providence a sans doute voulu nous faire réparer ces péchés et nous unir à la Passion du Sauveur.

C'est dans le même esprit que nous marcherons vers Paris en 2014. Sur le thème « La victoire de l'Agneau », nous nous associerons au sacrifice de l'Agneau immolé pour effacer nos péchés et nous ouvrir le ciel. »

**Abbé Bernard de Lacoste,**  
Directeur des Pèlerinages de Tradition

### **Renseignements & inscriptions :**

#### **Transport en au Car**

M. Simon PICOT 05 68 24 79 34

#### **Chapitre adultes**

M. Sébastien LEBOURG,  
06 31 12 05 21

#### **Chapitre enfants**

M. Nicolas de LEDINGHEN,  
05 61 73 09 37

Le chapitre enfants de la région (chapitre « les saints anges gardiens ») recherche des jeunes filles (à partir de 15 ans) et des mamans pour aider à l'encadrement pendant le pèlerinage de Chartres.

### **Parrainage des enfants**

Vous ne pouvez pas marcher ? Comme les années précédentes, vous pouvez alors parrainer un enfant et lui confier vos intentions. Il ira les déposer pour vous au pied de l'autel pendant le pèlerinage.

Adressez vos dons à :

**École Saint Jean Bosco**

**« Pour le Chapitre Enfants »**

**14 rue des Artistes - 31200 Toulouse**

Chèque à l'ordre de « AEP École Saint Jean Bosco »

# ÉPHÉMÉRIDES DE MAI ET JUIN 2014

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	École St Jean Bosco TOULOUSE	Chapelle du Sacré-Cœur CASTRES
<b>jeudi 1<sup>er</sup> mai</b> Saint Joseph Artisan, époux de la Bse vierge Marie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 2 mai</b> St Athanase, évêque et docteur <i>1<sup>er</sup> vendredi du mois</i>	<b>17h30</b> : Heure Sainte & confessions 18h30 : messe basse			17h30 confessions 18h messe basse
<b>samedi 3 mai</b> De la Sainte Vierge <i>1<sup>er</sup> samedi du mois</i>	16h30 : permanence du prêtre (abbé Brunet) <b>17h</b> Office du Rosaire <b>17h30</b> : messe basse			17h30 confessions 18h messe basse
<b>dimanche 4 mai</b> 2 <sup>ème</sup> dimanche après Pâques (Dimanche du Bon Pasteur)	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 5 mai</b> St Pie V, pape et confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 messe basse	
<b>mardi 6 mai</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>mercredi 7 mai 2014</b> St Stanislas, évêque et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>jeudi 8 mai</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 9 mai</b> St Grégoire de Naziance, évêque	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>samedi 10 mai</b> St Antonin, évêque et confesseur	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) 18h30 : messe basse			
<b>dimanche 11 mai</b> 3 <sup>ème</sup> dimanche après Pâques	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 12 mai</b> Sts Nérée, Achille, Domitille (vierge) et Pancrace	<b><i>Pas de messe au Férétra</i></b>		<b>18h30</b> messe basse	
<b>mardi 13 mai</b> St Robert Bellarmin, évêque	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>mercredi 14 mai 2014</b> de la férie	<b><i>Pas de messe au Férétra</i></b>	11h30 messe basse		
<b>jeudi 15 mai</b> St Jean Baptiste de la Salle, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 16 mai</b> St Ubald, évêque et confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>samedi 17 mai</b> St Pascal Bayon, confesseur	15h : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			
<b>dimanche 18 mai</b> 4 <sup>ème</sup> dimanche après Pâques	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 19 mai</b> St Pierre Célestin, pape et confesseur	<b><i>Pas de messe au Férétra</i></b>		<b>18h30</b> messe basse	
<b>mardi 20 mai</b> St Bernardin de Sienne, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>mercredi 21 mai</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse		



<b>jeudi 22 mai</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 23 mai</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>samedi 24 mai</b> De la Sainte Vierge	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) 18h30 : messe basse			
<b>dimanche 25 mai</b> 5 <sup>ème</sup> dimanche après Pâques	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 26 mai</b> St Philippe Néri, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 messe basse	
<b>mardi 27 mai</b> St Bède le Vénérable, confesseur et docteur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	11h15 messe basse	
<b>mercredi 28 mai</b> Vigile de l'Ascension	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse		
<b>jeudi 29 mai</b> Ascension de Notre Seigneur	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée <b>Cérémonie des 1ères communions et communions solennelles</b>			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>vendredi 30 mai</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>samedi 31 mai</b> Bse Vierge Marie Reine	15h : permanence du prêtre (abbé de Lassus) 18h30 : messe basse	11h30 messe basse		
<b>dimanche 1<sup>er</sup> juin</b> Dimanche dans l'octave de l'Ascension	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 2 juin</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 messe basse	
<b>mardi 3 juin</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse	11h15 messe basse	
<b>mercredi 4 juin</b> St François Caracciolo, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 messe basse		
<b>jeudi 5 juin</b> St Boniface, évêque et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 6 juin</b> St Norbert, évêque et confesseur <i>1<sup>er</sup> vendredi du mois</i>	<b>17h30</b> : Heure Sainte & confessions 18h30 : messe basse			17h30 confessions 18h messe basse
<b>Pèlerinage de Chartres</b>				
<b>samedi 7 juin</b> Vigile de la Pentecôte <i>1<sup>er</sup> samedi du mois</i>	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) <b>17h</b> Office du Rosaire <b>17h30</b> : messe basse			17h30 confessions 18h messe basse
<b>dimanche 8 juin</b> Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 9 juin</b> Lundi de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>mardi 10 juin</b> Mardi de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>mercredi 11 juin</b> Mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte	<b>Pas de messe au Férétra</b>	11h30 messe basse		
<b>jeudi 12 juin</b> Jeudi de la Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			

<b>vendredi 13 juin</b> Vendredi des Quatre-Temps de Pentecôte	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>samedi 14 juin</b> Samedi des Quatre-Temps de Pentecôte	15h : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			
<b>dimanche 15 juin</b> Fête de la Très Sainte Trinité	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 16 juin</b> de la férie	<i>Pas de messe au Férétra</i>		<b>18h30</b> messe basse	
<b>mardi 17 juin</b> St Grégoire Barbarigo, évêque et confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>mercredi 18 juin</b> St Éphrem de Syrie, diacre, confesseur et docteur	<i>Pas de messe au Férétra</i>	11h30 messe basse		
<b>jeudi 19 juin</b> Fête du Très Saint Sacrement (Fête-Dieu)	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 20 juin</b> de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>samedi 21 juin</b> St Louis de Gonzague, confesseur	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) 18h30 : messe basse			
<b>dimanche 22 juin</b> 2 <sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte <i>Solemnité de la Fête-Dieu</i>	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée <b>16h30 : Procession du Saint-Sacrement</b>			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée <b>1ères communions</b>
<b>lundi 23 juin</b> Vigile de St Jean-Baptiste	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 messe basse	
<b>mardi 24 juin</b> Nativité de St Jean-Baptiste	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 messe basse	
<b>mercredi 25 juin</b> St Guillaume, abbé	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>jeudi 26 juin</b> Sts Jean et Paul, martyrs	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 27 juin</b> Fête du Sacré-Cœur de Jésus	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>samedi 28 juin</b> Vigile des Sts Pierre et Paul, apôtres	15h : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			
<b>dimanche 29 juin</b> Sts Pierre et Paul, apôtres	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
<b>lundi 30 juin</b> Commémoration de St Paul, apôtre	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>mardi 1<sup>er</sup> juillet</b> Très Précieux Sang de Notre Seigneur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>mercredi 2 juillet</b> Visitation de la Très Sainte Vierge	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>jeudi 3 juillet</b> St Irénée de Lyon, évêque et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
<b>vendredi 4 juillet</b> de la férie <i>1<sup>er</sup> vendredi du mois</i>	<b>17h30</b> : Heure Sainte & confessions 18h30 : messe basse			17h30 confessions 18h messe basse

<b>samedi 5 juillet</b> St Antoine-Marie Zaccaria, confesseur <i>1<sup>er</sup> samedi du mois</i>	15h : permanence du prêtre (abbé Brunet) 17h Office du Rosaire 17h30 : messe basse			17h30 confessions 18h messe basse
<b>dimanche 6 juillet</b> 4 <sup>ème</sup> dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

## Dimanche 22 juin Fête-Dieu

*Procession du Saint  
Sacrement dans les rues de  
Toulouse*

*En présence de M. l'abbé Boivin,  
1<sup>er</sup> Assistant du District de France*

**à 16h30**

**Rendez-vous  
Allées François Verdier**

*(sur le terre-plein central derrière le  
Monument aux Morts, comme les  
années précédentes)*

## Dimanche 29 juin Kermesse

*Au prieuré Saint-Dominique  
à Gragnague*

*Nous fêtons l'anniversaire des 20  
ans de l'école Saint-Jean-Bosco*

**Messe à 10h à Gragnague**  
(1<sup>ère</sup> messe de M. l'abbé Verschuur)

**Ouverture des stands à 13h30  
Tombola à 18h**

**Réservations des  
plateaux repas à midi**  
avant le 21 juin auprès de :  
Mme Marine de TOUZALIN  
05 61 63 91 72

## Les dates à retenir

**7, 8 et 9 juin** : pèlerinage de  
Pentecôte Chartres – Paris

**22 juin** : Procession de la  
Fête-Dieu

**27 juin** : ordination de M.  
l'abbé Loïc Verschuur à  
Ecône

**29 juin** : Kermesse paroissiale  
et 1<sup>ère</sup> messe de M. l'abbé  
Verschuur à Toulouse

**6 juillet** : 1<sup>ère</sup> messe de M.  
l'abbé Verschuur à Castres

## Petite chronique du prieuré

**Denier du Culte 2014** : Nous remercions vivement les bienfaiteurs qui ont généreusement participé au Denier du Culte pendant ce Carême à Toulouse. Le montant du Denier s'élève pour le moment à plus de 13000€ à Toulouse et 2800 € à Castres. Nous vous exprimons toute notre reconnaissance et nous vous assurons de nos prières.

### Quêtes :

La quête pour les écoles le 30 mars a permis de récolter 562,70€ à Toulouse et 150 € à Castres. La totalité de la somme a été reversée à l'école Saint-Jean-Bosco. Soyez vivement remercié de votre générosité.

Les sœurs dominicaines contemplatives d'Avrillé vous remercient pour l'aide financière que vous leur apportez pour la fondation à Bergerac. La quête faite en avril s'élevait à 290 €. Voici le mot de remerciement qu'elles vous adressent :

*Chers fidèles,*

*C'est dans le cœur de l'Immaculée que nous venons vous remercier de votre générosité pour notre fondation. Elle n'oubliera pas les « pierres » que vous avez posées à son monastère et qui vous « enchassent » à jamais en ses murs. En ce temps pascal, nous nous unissons à vos intentions.*

*Que Notre Sauveur vous comble de sa joie et de son amour.*

*Avec notre prière de gratitude.*

*Vos moniales Dominicaines.*

**Kermesse aux Carmes** : le 15 juin prochain, nous vous rappelons que l'école St Joseph des Carmes organise sa kermesse. Vous y êtes cordialement invités. N'oubliez pas de vous renseigner auprès du secrétariat (04 68 76 25 40) si vous souhaitez vous inscrire pour prendre votre repas sur place.

Le troisième trimestre est bien chargé en activités. Nous vous rappelons que la **kermesse de l'école du prieuré aura lieu le dimanche 29 juin à Gragnague**. À cette occasion, nous fêtons les 20 ans de la création de l'école Saint-Jean-Bosco à Toulouse. Nous aurons la joie de célébrer en même temps **l'ordination sacerdotale de M. l'abbé Loïc Verschuur**. Il célébrera la messe à 10h30 et donnera sa bénédiction aux fidèles.

Comme les années précédentes, la cérémonie des **premières communions** et des **communions solennelles** aura lieu le jeudi de l'Ascension à Toulouse et le jour de la Fête-Dieu à Castres. Nous vous invitons aussi à vous joindre à la procession de **la Fête-Dieu** qui se déroulera dans les rues de Toulouse le dimanche 22 juin à 16h30. M. l'abbé Boivin, 1<sup>er</sup> Assistant du District nous fera l'honneur de sa présence.

## Tenue à l'église

Alors que les beaux jours de printemps s'annoncent, nous croyons utile de rappeler les règles élémentaires de la modestie chrétienne dans la tenue à l'église. Au lieu de rédiger moi-même un texte, permettez-moi de reprendre celui paru dans le bulletin du prieuré à Gatines (Le Parvis n°69). Ces lignes rappellent simplement les principes enseignés par les prêtres lors des retraites spirituelles et expriment seulement les règles de la Sagesse de l'Église dans le domaine. Tous sont invités à les respecter. Que personne ne se sente personnellement visé mais que tous se sentent concernés par le sujet afin qu'une atmosphère de piété et de pureté soit conservée dans nos chapelles pendant la période estivale.

Le Prieur

*« Tant que la modestie chrétienne ne sera pas pratiquée, la société continuera de s'avilir.  
La société parle par le vêtement qu'elle porte. » Pie XII*

Nous vous invitons à lire attentivement ce qui suit : un laisser-aller s'installe un peu partout. Vos prêtres seraient coupables au Jour du Jugement de ne vous avoir pas avertis.

Ceci concerne **les messieurs, les dames, les jeunes gens et les jeunes filles.**

La tenue vestimentaire est négligée par un grand nombre de paroissiens. L'esprit du monde prend le dessus sur l'esprit chrétien et il nous faut réagir avant d'être pris dans ses filets. Il semble que le tissu en effet devienne rare... ou trop coûteux ?

- Les robes et jupes des dames et des demoiselles sont parfois fort courtes, bien au-dessus du genou lorsqu'elles sont debout. Que dire de la position assise ? Que vos jupes ou robes dépassent d'une main (10 cm) le dessous de votre genou. Elles seront alors décentes. De même les bras (jusqu'au coude) sont couverts et les épaules aussi.
- Les messieurs et jeunes gens ne savent pas ou ont oublié qu'il est plus que louable de porter costume et cravate le dimanche. Faut-il aborder le rasage de votre barbe, vieille de quelques jours ? Le négligé semble devenir la nouvelle mode. On ne vient pas en chemise à l'église. Une veste ou au moins un gilet (enfilé et non sur les épaules !) sont de mise.
- Dames et demoiselles ne savent ce qu'est un foulard ou une mantille. Ou plutôt elles se moquent bien des prescriptions de la sainte Église.
- Pour certains jeunes, si nos chapelles avaient en plus deux ou trois rangées de bancs supplémentaires à l'arrière, ils seraient encore plus au fond. Ils affichent une attitude fort peu priante durant la messe.

Certains quittent la chapelle lors du sermon et réapparaissent, après la cigarette, durant le Credo. Il s'agit plus que de la désinvolture, c'est un irrespect manifeste de la vertu de piété due à Dieu.

Pour venir à la communion, il est demandé d'être décemment vêtu et de se présenter dans une attitude simple et humble.

Chers Parents, nous vous demandons de vous occuper de vos adolescents. Ne capitulez pas devant vos propres responsabilités. Chefs de famille (messieurs), il vous incombe d'y veiller : montrez l'exemple à toute votre maisonnée. Et vous, mesdames, montrez l'exemple à vos filles. Que diriez-vous de vos prêtres, arrivant à la messe en débraillé, pas rasés ? Vous seriez à juste titre, choqués.

Nous félicitons les fidèles qui, sans vouloir donner de leçons à qui que ce soit, savent se vêtir dignement et selon les règles de la piété la plus élémentaire envers Notre Seigneur Jésus-Christ et l'Église, son Épouse, qui ont tous les droits sur nous, leurs créatures et sujets, et à qui nous devons respect et obéissance filiale.

Il est temps pour un bon nombre de se ressaisir, et dans le vêtement et dans l'attitude en présence de Dieu.

« On ne se moque pas de Dieu » !

Ce qui est dit ici pour la tenue à l'église vaut bien entendu pour la maison. Soyons cohérents. Quelle hypocrisie de respecter les règles de l'Église pour deux heures par semaine et de s'habiller autrement ailleurs...

En résumé, voici ce qui est demandé à tous, tant à l'église qu'à la maison : pudeur, bon sens chrétien, goût des belles choses, politesse et savoir-vivre, le tout dans la bonne humeur de servir Dieu dans la joie.

Vos prêtres

Source : La Porte Latine / Le parvis n°69, mai 2014

**Prieuré saint Dominique**  
2245 av. des Platanes  
31380 GRAGNAGUE  
tél. : 05 61 74 27 93

**N.D. du Férétra**  
Place saint Roch  
TOULOUSE  
tél. : 05 61 55 42 88

**Chapelle du Sacré-Coeur**  
24 rue Mahuziès  
81100 CASTRES  
tél. : 05 63 72 15 66

**École Saint-Jean Bosco**  
14 rue des Artistes  
31200 Toulouse  
tél. : 05 61 57 32 50